

Premières Nouvelles de la Krutenau

N°21

4.00 Francs

Avril - Mai 1983



Ces forces et la Municipalité convergent pour revendiquer ou reconnaître la nécessité d'une intervention à la Krutenau ; mais elles divergent profondément sur les objectifs à atteindre et les modalités.

Alors que la Municipalité met au point un nouveau projet de rénovation urbaine - le plan "Vuillaume" - dont le Maire dira en séance publique du Conseil Municipal en Avril 1974 qu'il est un "projet d'aménagement de voirie essentiellement", mais dont il est aisé de voir qu'il frappe en plein l'habitat de toute la partie Nord-Est du quartier, la Krutenau entre dans un tournant de son histoire.

LES ORIGINES DU CARDEK

Un terrain de lutte se dégage

A ce stade d'incertitude (aucune information n'est faite), il n'est pas étonnant que des personnes, et des organisations aient fait le choix de s'intéresser à ce quartier, de critiquer et de s'opposer aux projets municipaux, de tenter de mobiliser les habitants pour proposer un autre avenir.

Deux thèmes principaux susceptibles d'émeouvoir l'opinion publique et de la faire bouger vont être mis en évidence :

- l'exploitation des travailleurs dans leur logement et dans la ville :
 - par la mauvaise qualité du logement,
 - par la construction des logements de standing, et des loyers prohibitifs,
 - par les expulsions vers les quartiers périphériques,
- la perte d'une identité locale propre à un quartier qui allierait à la fois des qualités urbaines parce qu'il est dans la ville, proche du centre-ville, de ses services, de ses commerces, et des qualités rurales par son bâti (de nombreuses maisons sont construites en pans de bois - d'ailleurs invisibles au début des années soixante-dix car recouverte de crépi - des éléments d'anciennes fermes subsistent) et un mode de vie, présumé villageois surtout en comparaison avec la vie présumée d'autres quartiers urbains; cela est dû au bâti et à la configuration architecturale du quartier, mais aussi à la présence d'une population menacée où les personnes âgées, les travailleurs immigrés, les ouvriers sont nombreux, où les enfants, sans être particulièrement nombreux, semblent constituer une population importante parce que, issus pour certains de familles prolétarisées, ils jouent souvent dans la rue, sur les places, les terrains vagues, les maisons abandonnées, l'ancien arsenal... Par sa population la Krutenau est alors perçue et parlée, parfois comme un village, surtout comme un quartier populaire, prototype du quartier authentique. "Un vrai quartier" dit-on. Ceci sous-entend une qualité des rapports humains qui n'existerait pas ailleurs en ville, la possibilité d'une convivialité où les conflits existent mais sont régulés dans les lieux destinés à cet effet : la cour, la rue, la place, le café. Plus que certains quartiers périphériques - populaires s'il en est - où sont concentrés la majeure partie des logements sociaux de type HLM, la Krutenau paraît être le quartier populaire par excellence. Alors que la vie dans les cités périphériques est souvent dite atomisée, déshumanisée, et en ce sens assimilée à un mode de vie moderne, la vie à la Krutenau, malgré les vicissitudes de la condition sociale de certains de ses habitants, tend à être idéalisée comme l'est le passé et assimilée à un mode de vie traditionnel.

L'exploitation des travailleurs et des familles ouvrières dans leur logement et la destruction d'une vie sociale polarisent la réprobation.

1970 : UNE PREMIERE FORME ORGANISEE DE LUTTE

L'action du "Comité Front Uni Strasbourg"

A l'époque où j'ai commencé à participer aux actions du CARDEK, en 1976, il m'a plusieurs fois été demandé si j'étais au Parti communiste. Cela n'était pas le cas et je le disais; des communistes étaient alors membres du CARDEK mais ils étaient peu nombreux. Pourtant, pour des personnes qui avaient suivi depuis quelques années les débats sur la rénovation de la Krutenau, la question pouvait se poser. Derrière le militant du CARDEK elles pouvaient supposer celui du Parti Communiste. A cela il y avait une raison simple et déjà largement ignorée : la première action continue menée à la Krutenau sur des problèmes propres au quartier et notamment à l'habitat fut celle de la cellule du Parti Communiste Français. Cette action qui s'était organisée en 1970 mènera à la création du CARDEK en 1972 pour retomber ensuite sans toutefois totalement disparaître.

Il y a donc un lien direct entre la création du CARDEK et l'action de la cellule du P.C. Toutefois, et ce sera ici notre thèse, nous pensons pouvoir trouver en cherchant dans d'autres directions des facteurs explicatifs de cette création qui sans être toujours aussi déterminants n'en ont pas moins contribué à créer les conditions nécessaires à l'existence de cette association.

Quand la cellule du P.C. commence à s'activer sur la question de l'habitat à la Krutenau, elle n'est pas la seule à occuper le terrain.

En 1970, un groupe de personnes qui constituent le "Comité Front Uni Strasbourg" décide de s'implanter dans le quartier de la Krutenau. Ce groupe d'obédience Maoïste s'était l'année précédente montré actif dans le soutien aux ouvriers de l'entreprise JEUDY à Schirmeck alors en grève. Le Comité Front Uni avait fait le choix délibéré de réaliser une enquête "sur un quartier populaire de Strasbourg" ou "nombreux sont les travailleurs français et immigrés qui y vivent dans des conditions de logement épouvantables". Ces militants avaient un objectif déclaré : "amener les locataires du quartier à s'organiser eux-mêmes en comités d'immeubles, de rue, de quartier pour qu'ils puissent lutter efficacement contre l'exploitation que leur imposent les propriétaires". Les intérêts des locataires et ceux des propriétaires sont présentés comme fondamentalement antagonistes; une option qui ne sera par la suite jamais reprise à la Krutenau par un groupe organisé. Le Comité Front Uni pour progresser vers son

choix n'était cependant pas très étendu à leur sortie de l'établissement : les filles partaient à douze ans pour devenir servantes, les garçons à quatorze ans pour devenir ouvriers chez des artisans.

Une bonne partie de ces enfants mourait avant de pouvoir quitter la maison. Sur 100 admis, 50 mouraient avant d'avoir un an et 20 avant d'avoir vingt ans : les principales causes de décès étaient surtout la syphilis (transmise par les parents) et la gale.

L' "Ecole de Travail"

Pour occuper tous ces bras oisifs, ainsi que les indigents et assistés de tous âges que la Ville avait à sa charge, on eut en 1783 l'idée d'installer dans le bâtiment une manufacture de drap de laine pour l'armée. Mais, mal gérée, elle fit faillite au bout de deux ans. Le receveur avait déjà essayé de faire des économies en faisant fabriquer le plain dans la maison, cultiver des légumes dans le jardin et élever des porcs dans un appentis, mais ce ne fut pas suffisant et la Ville devait continuer à subventionner fortement l'hospice.

En 1801, un citoyen, André Ulrich, reprit l'idée de faire travailler les orphelins et les pauvres et y fonda une "Ecole de Travail". Pendant les guerres napoléoniennes, la maison fut réquisitionnée pour les blessés de l'armée, puis fut rétablie en 1815. Mais en 1825, les enfants furent transférés à l'hospice de Stephanafeld près de Brumath, et les locaux vacants furent repris par l'Université.

L'Académie royale

Après la Révolution, qui avait fait disparaître l'institution, fort ancienne à Strasbourg puisque fondée en 1621, de l'Université, l'enseignement supérieur reprit vie petit à petit. Avec l'arrivée des étudiants en 1825, ce secteur de la Krutenau prit des allures de "Quartier latin" strasbourgeois, aspect qu'il conserve encore un peu, grâce à la présence des élèves de l'Ecole des Arts Décoratifs, mais où l'on ne trouve plus cette joyeuse vie nocturne estudiantine où estaminets et cabarets jouaient un grand rôle !

La nouvelle Académie comprenait les Facultés de Lettres, Droit, Médecine, Sciences, Théologie protestante. Elle bénéficiait dans ces vastes locaux de divers laboratoires, d'un Musée Anatomique et d'un Musée d'Histoire Naturelle. Des guides de Strasbourg parus vers 1840 nous donnent quelques détails sur ces musées : "ce riche Musée (d'Anatomie), qui ne saurait être comparé qu'aux vastes collections de Paris et de Florence contient des préparations conservées dans l'esprit de vin, séchées ou modelées en cire, plus de quatre mille pièces..., dont des phénomènes étonnants et des monstruosités dont l'étude offre une



source toujours féconde d'instruction, aux nombreux étudiants en médecine qui fréquentent l'Académie de Strasbourg; parmi elles, "le squelette d'un homme adulte ayant tous les os affectés de caries vénériennes; celui d'une femme rachitique de soixante-trois ans, d'une taille de soixante-seize centimètres."

Le Musée d'Histoire Naturelle occupe sept grandes salles. Dans celle des Vertébrés, on trouve "un magnifique éléphant d'Asie, un rhinocéros à deux cornes de Sumatra, un ours blanc, un tigre royal, trois lionceaux nés à Strasbourg, plusieurs espèces rares, parmi lesquelles un beau desman (sorte de taupe musquée), le protèle de Delalande (hyène d'un type rare), la viscacha (lièvre des pampas d'Argentine), le Couia (???)".

En 1835 fut adjointe à l'Université l'Ecole de Pharmacie, logée dans un bâtiment voisin construit spécialement pour elle, actuellement occupé par l'annexe de l'Ecole des Arts Décoratifs. En ce milieu du XIXe siècle, l'Université est fortement liée à la classe dirigeante de la ville : on y trouve, bien sûr, les enfants des familles bourgeoises fortunées, mais, inversement, c'est parmi les professeurs d'Université que se recrutent de nombreux élus : députés, adjoints au maire, et même trois maires...

Si l'Académie joue un rôle local fort important, son rayonnement extérieur est plus médiocre : les effectifs des étudiants étaient en effet par moments bien réduits, 10 à 20 étudiants par Faculté ! Sous le Second Empire, la situation s'améliora considérablement, grâce sans doute à l'enseignement donné par quelques professeurs de grande qualité ou de renom, tels Pasteur et surtout Fustel de Coulanges qui comptait trois cents auditeurs à ses cours d'histoire.

L'annexion allemande sonne le glas de l'Académie... En 1871, l'Université, devenue allemande, est provisoirement transférée au Château des Rohan, avant que ne soit terminé le grand complexe des Facultés regroupées autour du Palais Universitaire.

Les lieux sont aujourd'hui à nouveau consacrés à l'enseignement, puisque s'y trouvent l'école maternelle et l'école primaire de l'Académie, ainsi que le Centre de Formation des Apprentis.



Malou SCHNEIDER

objectif fit du porte et, lorsqu'ayant eu connaissance des menaces d'expulsion pesant sur un habitante du quartier, tenta de créer autour de ce cas une dynamique de soutien pour permettre "une prise de conscience par les habitants de la Krutenau des aspects politiques des problèmes de logement". L'action commencée au mois de mai connue son apogée le samedi 16 mai lorsque les militants s'installèrent sur le terre-plein central de la rue de Zürich (à la hauteur de la rue Fritz) pour exposer au moyen "d'affiches, tracts et panneaux-photographiques" les "conditions de logement inhumain" de la personne menacée d'expulsion et de "tous les locataires de la Krutenau". L'intervention de la police contribua à donner de l'importance à cette manifestation. Cette action telle qu'elle est présentée dans un texte que les militants rédigèrent se heurta à celle de l'Union des Etudiants Communistes : "(ils) nous ont empêché de dénoncer les conditions de logement que la bourgeoisie impose aux travailleurs. Ils ont même été plus loin : en privant les locataires de la Krutenau des informations dont ils avaient besoin, les militants de l'Union des Etudiants Communistes" leur ont arraché les armes dont ils avaient besoin pour se défendre. En agissant comme ils l'ont fait, ces militants de l'U.E.C. ont montré clairement leur position face aux travailleurs et les intérêts qu'ils défendent : ceux des propriétaires". "Comment osent-ils se prétendre communistes" s'interrogent alors les militants du Front Uni ?

L'action à la Krutenau du Comité Front Uni ne fut qu'éphémère ; septembre fut le mois de la fin pour ce groupe. Les dernières notes prises à une réunion consacrent l'abandon de l'action dans le quartier : "on patauge... on coule... mieux vaut le constater".

Pouvait-il en être autrement pour ces militants d'une révolution impossible ? (...)

Ces péripéties ont-elles fait avancer l'idée que la création d'une organisation propre au quartier pour engager une lutte dans le domaine du logement avait sa place à la Krutenau ?

Il est fort difficile de répondre à cette question à moins que l'on considère l'attitude de la cellule du P.C. lorsqu'elle jeta les bases d'un Comité de Quartier, comme une réponse à une action et à un groupe que les étudiants communistes avaient pour des raisons idéologiques - et peut-être corporatistes - effectivement combattus, mais dont ils retenaient le bien fondé de la proposition d'organiser les habitants en Comité.

Car ces étudiants de l'UEC qui sont allés se frotter aux maolistes, ce sont ceux-là même qui vont dynamiser l'action du Parti Communiste à la Krutenau.

L'action militante va permettre de développer l'Union des Etudiants Communistes dans les Universités de l'Esplanade, toute proche du quartier de la Krutenau. En 1969, de 15 adhérents, l'UEC passe à 80. Cet afflux d'étudiants dans l'organisation communiste a un impact direct sur les activités de la cellule à la Krutenau puisque nombre d'entre eux habitent ce quartier (...)

1970-1973 L'ACTION DU PCF

MENE A LA CREATION DU CARDEK

Le secrétaire de cette cellule "Bourse-Krutenau" sera Gérard STREIFF demeurant rue Fritz. Il était déjà secrétaire de la grande cellule avant sa division et deviendra par la suite secrétaire particulier de J. KANAPA. La cellule produit alors un journal qui est une feuille ronéotée qui a pour titre "En direct avec les Communistes de la Krutenau". Comme le dira un ancien militant : "le but n'était pas de faire de la politique de haute volée mais d'ancre la politique dans le quartier".

Les communistes tentent dans leur journal de quartier et dans l'HUMA 7 d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur le manque de confort des logements en s'appuyant sur les données du recensement général de population de 1968, sur la vétusté ("plus de 50 % des habitations ont plus d'un siècle" écriront-ils pour mettre en accusation la Ville d'une manière qui peut surprendre et ne saurait s'expliquer que par un attachement prononcé au productivisme), sur l'insalubrité. L'insalubrité que les Dernières Nouvelles d'Alsace soulignent par des titres évocateurs ("quand tombent les taudis" - 30 et 31/07/72 : "les locataires étaient sortis... au coeur de la Krutenau, un plafond s'effondre dans la chambre à coucher" 5/10/72) les communistes vont la dénoncer et tenter d'émouvoir en en montrant les dangers : "Qu'en pensent donc les habitants de cette maison rue Fritz, que les pompiers ont dû évacuer en une nuit parce qu'elle avait commencé à s'effondrer ? Et les passants menacés par cette maison, rue de Zürich qui ne saurait tarder à s'effondrer sur eux ? Sur cette maison de la rue de Zürich, ils bomberont : "Cette maison est un danger public. Qu'attend-on pour la démolir ?". Pour concrétiser son projet d'ancrage dans le quartier et considérant que la situation du logement y pose les problèmes les plus importants, la cellule décide en 1972 de susciter la création d'un Comité qui selon Philippe BRETON, l'un des membres très actifs de la cellule, de l'UEC et des Jeunesses Communistes, ne devait pas être officiellement un comité du parti mais "une organisation de masse que le parti tiendrait en main". Philippe Breton est alors chargé par la cellule de créer ce comité et de prendre contact avec M. BIRGHOFFER aujourd'hui décédé et qui était alors le président de la Fédération des Locataires du Bas-Rhin, affiliée à la CNL (2) d'obédience communiste. M. Birghoffer déclare alors à M. Breton qu'il y a 300 adhérents de sa fédération à la Krutenau ce qui laisse espérer qu'il existe une base pour créer un tel comité.

La cellule fait alors un tract qui invite la population à une assemblée dans l'arrière salle du Restaurant du Bas-Rhin ; cette salle est un lieu marqué comme étant communiste : le patron est un sympathisant et les étudiants de l'UEC ont l'habitude de s'y réunir ; le tract par contre selon P. Breton ne sera pas signé par le P.C. : "il fut signé quelque chose comme "un groupe de locataires" dit-il : on voulait se démarquer par rapport au P.C."

Dans la nuit qui précède cette assemblée, si l'on en croit P. Breton, c'est lui-même qui créa l'appellation "CARDEK" "mot associé à l'image mentale d'un bulldozer, mot qui se termine avec plusieurs dents" et sigle de "Comité d'Action pour la Rénovation Démocratique de la Krutenau". Il fallait que "démocratique" figure dans le nom du



La Krutenau, revue et corrigée ou : Comment on berne les habitants à l'occasion d'une campagne électorale

Voilà sept ans que je vis à la Krutenau, que la Krutenau est devenue mon quartier et je dirai même, une partie de moi-même.

A force d'y vivre, d'y rencontrer des gens, d'y militer, d'y travailler, je pensais avoir une idée assez précise sur ce qui s'y passe aujourd'hui, et par le passé. Mais je constate qu'on en apprend décidément tous les jours.

"L'évolution des idées ne connaît pas de repos" dit Jean-Marie Lorentz dans le journal préelectoral de la liste RPR-UDF (1). Je suis tout-à-fait disposée à le croire quand je découvre avec quelle imagination, tout au long de la campagne électorale, l'évolution du quartier de la Krutenau et l'action de la Municipalité dans le quartier ont été présentées. On retient du passé ce qui permet de mettre en valeur et justifier le présent. Il est cependant dommage qu'en dehors des périodes électorales, la Municipalité de Strasbourg soit tellement avare d'informations en ce qui concerne ce qu'elle fait - avec l'argent des contribuables -, car elle ne nous donne ainsi pas les moyens de reconnaître, à travers ses discours, les véritables enjeux. C'est là que l'action d'un Comité d'habitants, d'un journal de quartier, trouvent leur raison d'être car, à être insuffisamment informés, nous nous faisons souvent berner... Nous allons en citer des exemples.



9

Je lis dans le journal cité plus haut, que dans le quartier, "la dénatalité et la décohabitation favorisent à présent les petits logements". (1)

Alors je voudrais que l'on m'explique ce que la dénatalité et la décohabitation ont à voir avec le logement petit et cher que certains promoteurs immobiliers programment au 12 rue Fritz Kiener, (3 pièces-cuisine, SdB dans 32 m²), au 14 rue du Jeu de Paume et rue des Zouaves, au 25 rue des Orphelins (villa St Frères : 12 deux-pièces vendus en copropriété) et ailleurs.

Je voudrais que l'on m'explique ce que la dénatalité a à voir avec les 4000 ménages mal-logés inscrits sur les listes d'attente des offices de logements sociaux.

Plus loin je lis :

"La recherche du contact humain, celle des racines du passé dans une époque inquiète donnent une nouvelle chance (...) aux poutres apparentes"; (1)

Quelle chance auront donné la recherche du passé et les poutres apparentes aux ménages de la Krutenau qui sont aujourd'hui comme hier obligés de quitter leur logement, de quitter leur quartier, car les intérêts spéculatifs priment toujours et le droit élémentaire au logement continue à être bafoué quotidiennement :

"L'eau de l'immeuble a été coupée le vendredi 18 février pour cause de fuite importante. Vous avez choisi de subir les inconvénients de cet immeuble, vous en avez les résultats. Je crois qu'il serait plus sage de chercher au plus vite un autre logement. Vos enfants peuvent vous y aider."

"Je vous paierai de me remettre les clés de votre logement car j'ai l'intention d'y effectuer des travaux. Je vous préviendrai 15 jours avant le démarrage des travaux au cas où vous occuperiez encore le logement, afin que vous preniez vos dispositions pour libérer le logement d'urgence."

Peut-on encore ainsi masquer aux yeux des habitants les gagnants véritables de la crise du logement que connaît actuellement Strasbourg : la promotion privée, les banques.

Si la recherche des racines du passé aura donné une nouvelle chance aux poutres apparentes - entendez par là à la promotion immobilière - quelle chance aura-t-elle donné aux 4000 ménages mal-logés de Strasbourg ? Je voudrais que l'on me réponde.

Les procédures sont parfois légales, souvent illégales, mais aboutissent au même résultat : le départ des habitants modestes à travers la restauration et la vente en copropriété.

Oui, il y a tout lieu de croire que nous sommes "dans une époque inquiète" !

L'histoire d'un quartier vivant

LA RUE DE L'ACADEMIE

(1ère partie)

C'est à la Krutenau où se trouvaient - et se trouvent encore - établis le plus grand nombre d'établissements publics : autrefois s'y élevait d'abord le couvent Saint-Nicolas-aux-Ondes, puis des casernes, le Jardin Botanique de la Ville, à la place duquel se trouve l'École Municipale des Arts Décoratifs, et enfin, de l'autre côté de la rue, l'Hospice des Enfants Trouvés, dont le bâtiment fut occupé ensuite par l'Académie (c'est le nom que l'on donnait à l'Université) qui a laissé son nom à la rue.

L'Hospice des Enfants Trouvés

Les orphelins, fort nombreux à Strasbourg au XVIII^e siècle, étaient abrités alors dans l'ancien couvent de Saint-Guillaume. Ce local étant devenu insuffisant, le Magistrat (mair) fit organiser une loterie publique pour financer la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain situé en face du groupe de casernes qui avait remplacé le couvent Saint-Nicolas.

Il fut érigé de 1771 à 1774 sur les plans de l'architecte de la Ville, Samuel Werner, dans le style français dit "style rocaille", mais adapté au goût local avec discrétion et mesure. Il s'agit d'un vaste bâtiment en U, entourant une belle cour d'honneur dont la perspective est malheureusement gâchée par les deux maisonnettes basses qui la ferment en partie sur la rue.

L'établissement, dont le fonctionnement était financé surtout par les caisses de la ville, se remplit très vite : de 350 enfants à la date de sa création, on est passé à 530 dix ans plus tard. La plupart sont des enfants illégitimes abandonnés par leurs parents, surtout des militaires cantonnés un moment à Strasbourg (en particulier autour de la Krutenau et à la Citadelle), souvent logés chez l'habitant, et qui repartaient, laissant derrière eux le "fruit du péché". Les mères allaient alors exposer leurs enfants devant les églises, aux portes de la ville, devant la maison des Enfants-Trouvés ou dans le quartier.

L'établissement, tenu par des religieuses sous l'autorité d'un administrateur, était catholique, car sa fondation a été voulue par la royauté qui cherche à favoriser la religion d'Etat. Une décision ministérielle édicte que "tous les enfants bâtards de parents luthériens et avec eux les enfants trouvés seraient obligatoirement élevés dans la foi catholique".

L'emploi du temps des enfants nous est en partie connu : le lever est à 5 h pour les grands, 6 h pour les petits; dans la journée il y a trois heures de prière ou de messe, cinq heures d'école, trois à cinq heures d'éducation manuelle et, selon leur âge, deux ou quatre heures de travail. Les orphelins sont mieux lotis sur le plan de l'instruction que les enfants de familles pauvres qui, eux, ne fréquentent guère l'école. Cela témoigne du souci qu'avait la Ville d'éviter la mendicité, en donnant aux enfants une éducation et une formation professionnelle. Leur



L'HISTOIRE DU CARDEK

"Le CARDEK a 10 ans. Approche socio-historique d'une association du quartier de la Krutenau à Strasbourg"

Ainsi s'intitule le mémoire qu'a écrit Joël Colin, pour l'obtention de la maîtrise de sociologie en 1982.

Avant tout militant du CARDEK, Joël Colin s'est intéressé, en prenant le recul nécessaire, à retracer en tant qu'étudiant l'histoire généralement ignorée du CARDEK.

Au terme de recherches longues et minutieuses, il aura rassemblé dans un document une histoire, celle du CARDEK, qui ne figure nulle part, mais s'inscrit peut-être un jour dans l'histoire plus générale des mouvements sociaux urbains.

Mais le CARDEK a-t-il UNE histoire, claire et définitive ? Certes non. L'étudiant qui se penche sur les archives et les divers témoignages du passé ne retient que ce qui lui semble déterminant dans la création, puis dans l'existence de l'association. En publiant l'histoire du CARDEK tracée par Joël Colin, nous publions une version de cette histoire. Nous savons cependant qu'en la publiant ici, nous lui accordons un caractère officiel, et c'est cet honneur - certes bien limité - que nous donnons à Joël Colin qui a été, comme nous l'avons dit d'emblée, un militant actif de l'association durant plusieurs années.

Dans un premier chapitre de son travail, que nous ne publierons pas, Joël Colin explore le contexte nationale tel qu'il a favorisé la création du CARDEK : l'intérêt pour les questions urbaines qui se traduira par un renouveau associatif; le passage du gaullisme, avec son prolongement pompidolien, d'une conception gigantesque de l'urbanisme, au giscardisme; la naissance et le développement de l'idée de la participation des citoyens à l'évolution de leur cadre de vie; la remise en cause de l'idéologie du progrès et le "retour à la terre"; enfin, l'évolution de la politique de l'habitat ancien et des idées le concernant.

Aujourd'hui, nous explorerons les conditions locales qui ont conduit à la création du CARDEK.

Dans le prochain numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau, nous publierons un chapitre consacré aux multiples initiatives, pas totalement concordantes ni directement constitutives de l'association, mais qui contribueront à faire de la Krutenau un quartier dont on parle.

marie-Paule IMBACH

L'HISTOIRE DU CARDEK ET L'HISTOIRE

La plupart des membres actuels du CARDEK ne connaissent pas avec précision les conditions de la naissance de leur association et l'histoire qui fut ensuite la sienne.

Les raisons qui peuvent expliquer cette situation sont multiples. Certaines sont directement liées au fonctionnement de l'association et à ses quelques discontinuités. D'autres sont propres à la nature de l'association dont le caractère local et les objectifs poursuivis échappent encore à l'Histoire telle qu'elle est habituellement enseignée et valorisée.

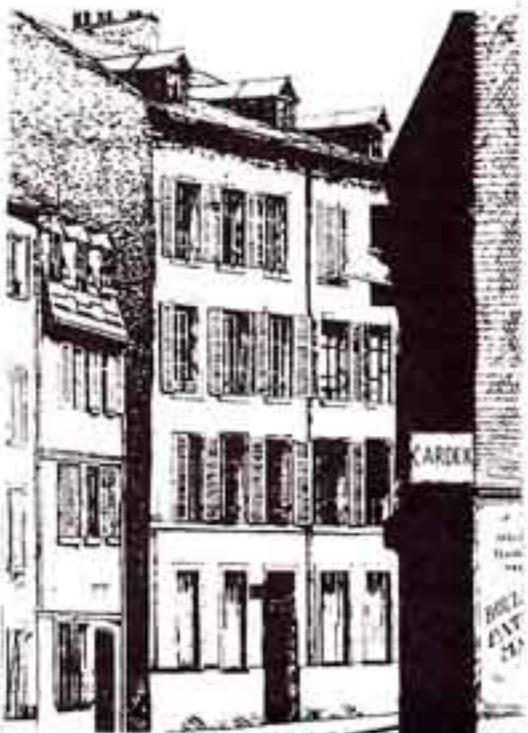
Lorsque des personnes se regroupent, parce qu'elles ont des intérêts communs qui peuvent leur permettre de mener ensemble une action, elles n'ont pas forcément conscience que cette action pourra s'inscrire dans une histoire qui éventuellement se prolongera au-delà de leur initiative personnelle. Les documents qui sont alors publiés ne pas encore "historiques", les tracts seront, si besoin est, distribués jusqu'au dernier : la négligence que pourrait relever plus tard le chercheur devant un tel comportement était en fait de la spontanéité. Les premiers militants du CARDEK n'ont guère agi autrement : des documents ont été éparpillés et manquent encore dans les archives de l'association.

Par ailleurs, le CARDEK a connu à certains moments des ruptures, 1975, 1976 et alors un renouvellement rapide de ses membres. Ce renouvellement, s'il est somme toute salutaire, ne permet pas à la transmission orale de faire dans de bonnes conditions le joint entre le passé et le présent. Des événements passés sont alors racontés aux nouveaux militants par des personnes qui n'ont parfois été ni les acteurs, ni les témoins de ce passé. L'histoire ainsi transmise est alors simplificatrice et est racontée d'une façon telle qu'elle soit en accord avec l'action présente et vienne en quelque sorte une dernière fois, servir cette action.

"En 1972, époque où les projets municipaux prévoient la rénovation globale de la Krutenau (destruction totale puis construction neuve de standing), des habitants de ce quartier populaire situé tout près du centre de Strasbourg se sont regroupés pour créer un comité pour exiger de la Municipalité la réalisation d'une restauration sociale des immeubles et le maintien de la population."

Ainsi le CARDEK présente-t-il ses origines au public dans les textes qu'il a diffusés ces dernières années. C'est récemment que "1972" comme année de la création de l'association fut substituée à "1974" ou "1973". Pouvait-on ajouter une ou deux années de vie à l'association sans en déterminer le contenu ? La question poserait un véritable cas de conscience à des historiens; mais pour des militants, il n'en va pas forcément ainsi. Lorsqu'ils font ce rappel "historique" pour présenter l'association, les militants ne cherchent pas à dévoiler les mystères de la création. Ils ne gardent du passé que ce qui vient légitimer le présent. Réduire la création du CARDEK à une relation de cause à effet (la Municipalité et les habitants) revient certes à présenter incomplètement cette création. C'est ignorer le contexte socio-historique de l'époque qu'il soit local ou national, c'est ignorer les stratégies de groupes organisés, les initiatives multiples qui ont pu être prises. Mais tels ne sont pas les principaux soucis des militants qui n'ont pour investir leurs forces que l'embarras du choix entre diverses urgences. Ramener l'origine du CARDEK à cette relation de cause à effet, c'est par contre ramener le passé dans le présent où selon les analyses du CARDEK la Municipalité est considérée comme responsable première des problèmes du quartier et des solutions à y apporter.

Première
Partie



• SOMMAIRE •••

• LA FÊTE DES PAYS 2

• EDITORIAL 3

• LOI QUILLOT ET
LOI DE 1948 4-5

• UN CAVEAU POUR
LES JEUNES 5-6

• L'HISTOIRE DU
CARDEK 7-10

• CHERS PARENTS 11

• LA RUE DE
L'ACADEMIE 12-13

• LA KRUTENAU
REVUE ET CORRIGÉE 14-15

CARDEK
COMITE D'ACTION POUR LA REHABILITATION SOCIALE DE LA KRUTENAU
16 rue de l'Abreuvoir ; tél : 37 30 73

• Réunions tous les lundis de 20 h à 22 h
au 13 rue du Gal Zimmer;

• Permanences tous les jeudis de 18 h à
20 h; 16, rue de l'Abreuvoir;

ADHESION

Si vous souhaitez apporter votre soutien
au CARDEK, vous pouvez devenir membre
de l'association.

La cotisation est de 25 francs pour 1983,
vous aurez droit au journal.

PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU - N° 21

Supplément à *Uss'm Folik* n° 141 Direc-
teur de publication : Roland FITZEL -

Commission paritaire n° 53675

Composition Imprimeur : Ets R.-G.
SCHMALTZ, Eckwersheim.

EDITORIAL

Le mercredi 2 Mars, peu de gens auront été surpris de trouver au marché de la Krutenau un nombre impressionnant de candidats aux élections municipales, soucieux de prouver leur contact avec les habitants.

Peu de gens aussi n'auront pas été surpris de ne plus les voir, les élections passées.

Ces mêmes candidats avaient été invités à une réunion publique salle Sainte Madeleine le 1er Mars.

Le CARDEK a pris part au débat municipal car il estime d'une part que la municipalité est le lieu de décision le plus proche des habitants, et que d'autre part la municipalité détermine la politique du logement, la politique culturelle et le cadre de vie au niveau du quartier. Le choix entre des logements sociaux ou un silo à voitures, le choix de la percée de la porte de l'hôpital pour le contournement sud, le choix entre une maison de quartier et un centre régional pour le jeune public se font au conseil municipal. Toutefois le thème du débat était le logement, car il reste toujours un des objectifs prioritaires du CARDEK. (Voir à ce sujet "Quelle politique du logement pour la Krutenau").

Une centaine de personnes étaient présentes, ce qui montre bien l'intérêt que portent les habitants à l'avenir du quartier.

Le débat était animé, et il est difficile ici d'en faire le résumé. Toutefois quelques passages sont dignes d'intérêt.

Par exemple lorsque M. Lorentz, maintenant qu'il est contre le projet de percée de la place de l'hôpital. Et après qu'un intervenant ait fait remarquer que M. Lorentz lui-même était au précédent conseil municipal qui a voté cette percée, ce dernier répond que les membres de la sa liste ne s'étaient pas encore consultés à ce sujet... Il y a une majorité de conseillers sortants dans cette liste.

Ou lorsque M. Muckensturm affirme que la rénovation de l'îlot du renard préchant est une parfaite réussite puisqu'on y a restauré 61 logements sociaux. Mais pour qui, ces logements sociaux ? Et à quel prix ?

Quoiqu'il en soit, Strasbourg a renouvelé sa confiance à la liste sortante, soutenue par M. Pflimlin. Le bilan social, le manque de logements sociaux ont prouvé que le CARDEK n'était pas toujours d'accord avec la politique en matière de logement de la municipalité. Les choses vont changer ? De toutes façons, le CARDEK continuera son action pour un logement social à la Krutenau, pour que les classes défavorisées puissent rester ou venir à la Krutenau, pour une politique sociale du logement.

Et pour cela, les Premières Nouvelles de la Krutenau resteront un outil précieux pour compléter l'information unilatérale rétablie la vérité quelquefois unilatérale que donne "Vivre à Strasbourg".

Patrick HAAG

Tour du monde
des Premières
Nouvelles de la
Krutenau:
les P.N.K. en Syrie



KRUTENAUER FESCHT/
«FÊTE DE LA KRUTENAU»

**LA KRUTENAUER FESCHT 1983 AURA LIEU
LE SAMEDI 11 JUIN**

Toutes les personnes désirant participer à l'élaboration de cette fête ou donner un coup de main peuvent s'adresser au CARDEK tél. 37.30.73

aux habitants du quartier. A ceux qui demandent depuis 1975 une Maison de Quartier, on impose un équipement culturel de prestige, luxueux.

Il est temps aujourd'hui plus que jamais de rétablir une part de vérité, de parler des véritables enjeux du quartier. La Ville de Strasbourg fait jouer au quartier de la Krutenau un rôle bien spécifique. A côté de l'hyperspécialisation du centre-ville au niveau commercial et touristique, la Krutenau tend à être développée comme la zone d'accès et de dégagement de ce centre : projet de piétonnisation de la rue d'Austerlitz, d'une partie des quais, et de la rue Ste Madeleine, développement de commerces de luxe et de commerces du superflu dans ce secteur—qui ont un impact direct sur le prix du logement—gare routière, projets de silos à voitures Cour des Boeufs et place des Bateliers.

"La seule solution, quand on a peu de place et qu'on veut la rendre accessible aux budgets moyens, c'est le silo à voitures" (1)

Non !, que l'on ne nous dise pas aujourd'hui que ces silos à voitures vont permettre aux habitants et aux travailleurs du quartier de garer leur voiture, quand l'on sait que ces silos seront accompagnés de parc mètres dans tous

les alentours (rentabilisation oblige), et quand l'on connaît le prix d'une heure de stationnement dans un tel silo.

"[...] Ceci implique l'écoute attentive des habitants, de leurs élus, des responsables d'associations" (1), écrit J-M Lorentz. Il semble que l'ouïe de nos élus soit souvent en défaut quand il s'agit de reconnaître des droits élémentaires tel le droit au logement, à des équipements utiles...

Il faut se rendre compte que l'intérêt des promoteurs immobiliers, de certains gros propriétaires et gros commerçants se heurte à l'intérêt de la majorité des Strasbourgeois. Le développement commercial et touristique de Strasbourg ne donnera pas, par des retombées bénéfiques égales, les moyens d'une existence digne pour tous les Strasbourgeois.

"Par le droit au travail, par le droit au savoir, on reconnaît à tout homme, à toute femme, sa dignité, sa responsabilité dans l'enrichissement matériel et moral de la société humaine. Par le droit au logement, on lui reconnaît le droit à l'abri, le droit à l'intimité, le droit au respect..."

Ainsi, reconnaître le droit au logement, constitue des obligations. Il n'y a pas de priorité spéciale à loger les cadres avant les ouvriers, ou ceux qui ont de l'argent avant ceux qui n'en ont pas. Puisque de nos jours, les longues listes de mal-logés sont constituées principalement, pour ne pas dire uniquement des familles défavorisées, c'est en fonction de ces catégories que la politique du logement doit être définie. Chacun a le droit de revendiquer le logement conforme à ses besoins, chacun doit y consacrer, proportionnellement à ses possibilités, une part compatible avec ses ressources..." (Confédération Syndicale du Cadre de vie Paris)

Il faut cesser de tromper les Strasbourgeois, les habitants de la Krutenau en leur donnant une version partielle des faits. Le droit au logement pour tous doit se conquérir sur d'autres intérêts. Aujourd'hui plus que jamais, il faut se battre pour l'obtenir.

Marie-Paule IMBACH



(1) Jean-Marie Lorentz, j'ai deux amours : l'Esplanade et la Krutenau dans "Pour Strasbourg", Journal de la liste d'Union RPR-UDF.

(2) J.J. Kieffer, la Krutenau a renait ou notre Krutenau - unseri Krutenau dans "Pour Strasbourg", journal de liste d'Union RPR-UDF.

(3) Agence d'urbanisme pour l'agglomération Strasbourgeoise, quel urbanisme pour Strasbourg ? Propositions pour le Plan d'Occupation des Sols.

(4) Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Ministère des Transports, une approche de l'organisation des déplacements à moyen terme : l'étude du centre de Strasbourg.

De qui se moque-t-on ?

Si la Ville de Strasbourg est aujourd'hui fière des quelques réalisations HLM auxquelles elle aura consenties, elle ne signale nulle part avoir vendu le 38 et 42 rue de Zurich, le 27 rue Ste Madeleine, le 8 place des Orphelins, les 4, 6 et 12 rue des Poules, le 5 rue du Maréchal Juin, le 21 quai des Bateliers, etc. Elle ne précise pas non plus que ce n'est pas du logement social qui y été créé. Cela, elle "oublie" de le dire.

Il y a crise du logement à Strasbourg, tous les Strasbourgeois qui sont à la recherche d'un logement le savent bien. Mais il n'y a pas crise pour tout le monde : la crise du logement profite aux promoteurs immobiliers qui font grimper les prix.

"Petit à petit, l'attrait de ces vieilles maisons rénovées avec charme et coquetterie incita de nombreux Strasbourgeois à s'installer à la Krutenau", explique Jean-Jacques Kieffer, Conseiller Municipal (2).

Quel prix doivent payer les "nombreux Strasbourgeois" pour accéder à "ces vieilles maisons rénovées avec charme et coquetterie" ? 1600 francs plus charges pour un 2 pièces en duplex de 50 mètres carrés, voilà l'une des "153 possibilités supplémentaires offertes aux familles aux revenus limités" dont parle J-M Lorentz (1).

Dans un document préparatoire au P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), on peut lire :

"Les opérations de la place des Halles et de la place de l'Etoile auront pour effet d'étirer vers le nord-ouest et vers le sud l'actuel "hypercentre" où se développe l'animation de la cité". (3)

Par ailleurs, dans un document établi pour le compte du Centre des Transports Urbains, il est écrit :

"Il est donc proposé de favoriser l'extension de l'hypercentre (...) vers le sud en orientant les investissements publics en ce sens (implantation de parcs de stationnement aux points d'accès, acquisitions foncières...) (4)

Alors que l'on ne nous dise pas aujourd'hui que ces silos sont conçus pour servir l'intérêt des Krutenauer !

"Il reste cependant des difficultés à résoudre, qui ont pour raison commune le manque d'espaces" (1)

C'est faux, de l'espace, on en trouve, lorsqu'il s'agit de silos à voitures, de gare routière, de logements chers. La place existe, mais elle est réservée à d'autres usages, à d'autres intérêts. On ne trouve pas de place quand il s'agit de logements pour les ménages modestes, quand il s'agit de créer des équipements utiles



Chers Parents,

Le CARDEK organise depuis quelques années des activités d'animation destinées aux enfants du quartier.

Actuellement, chaque mercredi, le Centre de Loisirs du CARDEK accueille, au 13 rue du Général Zimmer entre 14 H et 17 H, les enfants de 5 à 12 ans. En dehors des sorties (piscine, pique-nique...), aucune inscription n'est nécessaire, les enfants viennent librement et repartent quand il le souhaitent.

Une sortie dans les Vosges a lieu chaque premier mercredi du mois (coût : 9 F par enfant, repas compris). Un départ se fait - PLACE D'AUSTERLITZ. Les feuilles d'inscription peuvent être retirées à la Boulangerie MISSY, Place des Orphelins, à partir du 20 du mois précédent.

Nous avons demandé à la Ville de Strasbourg de pouvoir disposer de locaux au Rez de Chaussée du grand immeuble situé Place des Orphelins, à l'angle de la rue des Couples (ancien magasin BUT), afin de l'ouvrir aux habitants du quartier, notamment aux enfants.

Cette demande est actuellement à l'étude et nous n'avons pas de réponse à ce sujet.



Parallèlement, nous avons organisé à l'intention des enfants et de leurs parents, sur la place des Orphelins, une fête de Noël et au mois de février un Carnaval.

Le 23 mars a été organisée une manifestation "place aux enfants" en coordination avec les enseignants de l'Ecole Ste Madeleine.

Nous prévoyons d'autres manifestations, chaque 3ème mercredi du mois : le 20 avril et le 18 mai.

Nous vous invitons cordialement à vous joindre à nous pour préparer ces journées. Vous pouvez téléphoner ou passer au CARDEK pour avoir plus d'informations.

Depuis quelques temps déjà, un panneau d'affichage est apposé Place des Orphelins (angle de la rue des Couples). Vous y trouverez des informations concernant les diverses activités destinées aux enfants, et aux parents (cours de couture, gymnastique, alphabétisation).

Nous espérons avoir prochainement l'occasion de vous rencontrer.

Recevez, Chers Parents, nos cordiales salutations.



Premières Nouvelles de la Krutenau

EN VENTE CHEZ LES COMMERCANTS DU QUARTIER



L'accès à l'histoire

L'Histoire telle qu'elle est enseignée à l'école, telle qu'elle apparaît à la majorité des personnes par le biais des mass-médias, du livre, ne retient du passé que certains événements dont l'intérêt est lié à leur ampleur, à leur ancienneté.

L'ancienneté autorise l'accès à l'Histoire, après que les hommes, à la faveur du temps, aient mesuré la portée plus lointaine d'un événement. L'événement proche dans le temps est avant tout considéré comme une actualité et n'a souvent de l'intérêt que parce qu'il est actuel. Par essence, il se devrait de tomber dans l'oubli lorsqu'il aurait cessé d'être d'actualité.

D'autre part, l'Histoire privilégie les événements nationaux imbriquant les gouvernements. En France, c'est l'Histoire de France dont il est le plus souvent question : la France dans ses rapports avec les autres nations, la France dans ses convulsions internes. L'Histoire régionale est surtout connue lorsqu'elle alimente l'Histoire nationale (le rattachement de l'Alsace à la France par exemple). L'Histoire locale est méconnue.

Pourtant, à côté de cette histoire hégémonique, d'autres Histoires tendent à conquérir leur place : L'Histoire des Peuples, l'Histoire de la Classe Ouvrière, l'Histoire locale.

Mieux, auprès des historiens, des ethnologues, des sociologues, l'Histoire individuelle trouve sa place. "L'Histoire d'un paysan ou d'une cuisinière est aussi riche de sens et d'humanité que celle d'un chef d'Etat ou d'un prix "Nobel" écrivait Frédéric Gaussen (1).

L'Histoire serait donc potentiellement partout. Elle ne demanderait alors qu'à être révélée au monde pour exister.

Derrière dix années d'activités l'Histoire du CARDEK est restée cachée. Sa place n'est pas évidente ; s'inscrit-elle dans l'Histoire d'un quartier dont ce sont le plus souvent des aspects anecdotiques : la venue des Zürichois à Strasbourg, les mésaventures d'un certain Monsieur Fuchs dans la future rue du Renard-Préchant, la sortie de Napoléon par la non moins future porte d'Austerlitz - qui ont été retenus ? S'inscrit-elle dans l'Histoire de la Classe Ouvrière, ou dans celle de la lutte des classes comme la présence du parti communiste et certaines revendications pourraient le laisser croire ? S'inscrit-elle dans des formes nouvelles de notre Histoire : les mouvements sociaux dont parle Alain Tourraine, ou les luttes urbaines ? Ne s'agit-il que d'un avatar à la mode du réformisme petit bourgeois ?

Trop nouvelle pour être perçue comme "Histoire", trop localisée pour rivaliser avec les guerres et les coups d'Etats, l'Histoire du CARDEK est néanmoins sous-jacente aux activités de cette association.

En l'écrivant, nous la matérialisons et lui donnons un support, (...) nous permettons à l'Histoire du CARDEK d'exister.

LA KRUTENAU AU DEBUT DES ANNES SOIXANTE DIX

A la fin des années soixante, des interrogations de plus en plus lourdes pèsent sur la Krutenau. Le quartier est resté en marge de l'évolution de la ville. Certaines maisons, même parfois des blocs se sont enfoncés dans la vétusté. Ils côtoient des immeubles non modernisés mais normalement entretenus. L'activité des industries du bâtiment se limite au mieux à des réparations ; dans le doute pas plus un propriétaire qu'un locataire n'est prêt à investir pour moderniser son immeuble ou son logement ; d'une façon presque comique, dans le recensement de 1975, l'INSEE relèvera que dans le secteur 55, celui qu'il nomme "Krutenau", un logement - et un seul - fut construit entre 1962 et 1967 pour un total de 1776 logements existant en 1968.

La Krutenau a pourtant, en 1962, été déclarée "secteur à rénover". Dans la politique gaulliste qui s'achève, une politique de grandeur qui s'inscrit dans l'architecture et l'urbanisme avec la loi Malraux qui institue les secteurs sauvegardés, et le gigantisme de nouveaux quartiers (avec à Strasbourg la création de l'Esplanade), y avait-il une place pour un quartier comme la Krutenau ?

Cette place était tout en négation : le projet municipal de 1962 proposait la démolition de l'ensemble du quartier à l'exception des façades des immeubles des quais de l'Ill (quai des Bâteliers, quai des Prêcheurs) en bordure du centre-ville. La Municipalité désirait établir une liaison routière rapide entre le centre-ville et le quartier alors naissant de l'Esplanade et créer une transition architecturale entre les immeubles anciens du centre-ville et les immeubles élevés qu'il était prévu de construire à l'Esplanade. L'idée force de ce projet résidait dans le fait que l'augmentation de la surface habitable résultant de la démolition puis de la reconstruction permettait de doubler la population du quartier donc d'augmenter le nombre de personnes pouvant bénéficier de la proximité du centre-ville. Le projet comptait aussi sur la venue d'une population nouvelle qui, par sa cohabitation avec des personnes cas sociaux maintenues, résoudreait les problèmes de ces dernières !

Ce plan, loin s'en faut, n'a pas été mené à son terme ; pourtant au début des années soixante-dix il devient évident que quelque chose se prépare : on ne restaure pas encore, mais on détruit (le Holzhof rue Saint-Guillaume) ; on commence même à construire (une résidence pour personnes âgées rue de Zürich).

Après des années de tergiversations, la Municipalité va être obligée de faire des choix pour la Krutenau :

- à cause de l'état du quartier qui s'il était plus longtemps laissé à l'abandon mettrait en évidence l'incurie municipale,

- en raison de sa situation géographique particulière : la Krutenau est entre le pôle commercial, culturel et touristique qu'est le centre-ville qui est appelé par la création du Secteur Sauvegardé et le développement de la zone piétonne alors à l'étude à connaître un nouvel essor, et le pôle résidentiel et universitaire qu'est l'Esplanade,

- d'autre part, dans la population, des forces apparaissent, qui veulent poser publiquement les problèmes de la rénovation du quartier.

POURQUOI UN LIEU D'ACCUEIL A LA KRUTENAU POUR LES JEUNES DE 12 A 16 ANS ?

Tout d'abord parce que cet accueil correspond à un besoin de la part des jeunes. Il existe des équipements dans le quartier tel que l'ACRA (rue E. Munch) et le CRJP (rue des Balayeurs), mais ceux-ci n'ont pas vocation à être un lieu d'accueil. Or, il est important que les jeunes aient un endroit à eux, un lieu de rencontre, en dehors de la famille et de l'école. En outre, tous ne se livrent pas à une activité sportive ou autre qui les occuperait le temps du week-end. Tous n'ont pas l'occasion de partir dans les Vosges. Bien souvent, le samedi après-midi se passe devant la télé, dans la rue ou aller "trainer" au centre-ville (place des Halles entre autres).

C'est pour ces raisons que depuis le mois de septembre, le local du CARDEK au 13, rue du Général Zimmer est ouvert aux jeunes du quartier. Ils y viennent librement de tout le quartier mais spécialement du secteur de la Place du Foin, souvent à plusieurs, et se connaissent bien. Ils fréquentent pour les plus jeunes l'école de l'Académie, le CES Fustel, et pour les autres, des CET en banlieue, ou sont en apprentissage. Pour certains, cela fait plusieurs années qu'ils fréquentent le local du CARDEK, et que nous les connaissons. Jusqu'à présent, ils venaient encore pour certains, au local le mercredi après-midi où a lieu l'animation pour les plus petits. Puis, ils n'y ont plus trouvé leur compte et c'est également pour cette raison que des animateurs ont décidé de créer cet accueil le samedi pour cette tranche d'âge.

QUI SONT LES ADULTES PRESENTS ?

Souvent des habitants du quartier, ce à quoi nous attachons une grande importance. En effet, nous voyons les jeunes le samedi après-midi, mais toute la semaine nous les rencontrons dans la rue, en allant faire des courses, en allant au marché. Cela fait partie de l'animation, de la vie du quartier, cela fait un tout indissociable pour que les contacts entre habitants existent, même entre habitants d'âge différent, alors que bien trop souvent l'indifférence est de règle dans les grandes villes.

QUE FONT LES JEUNES LE SAMEDI APRES-MIDI DANS CE LOCAL ?

Pour l'instant, nous sommes en train d'aménager le caveau situé au sous-sol de notre local de la rue du Général Zimmer. Pendant un mois, les jeunes et nous-mêmes l'avons peint. Il n'est pas encore totalement terminé : il nous reste à l'installer.

On pourra écouter de la musique, venir avec ses disques et ses cassettes, lire, boire un coup, discuter et préparer les diverses activités qui ont lieu à l'extérieur : les sorties à des spectacles, à la patinoire et autres; ainsi que des sorties dans les Vosges ou ailleurs dans la campagne, de un ou plusieurs jours.



"LE CAVEAU VOUS ATTEND"

PERMANENCE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES DE 12 A 16 ANS CHAQUE JEUDI DE 18 H A 20 H DANS LE CAVEAU DU CARDEK : 13, GENERAL ZIMMER.

Le CARDEK et les jeunes du quartier viennent de terminer l'aménagement du caveau de la Rue du Général Zimmer qui a débuté en Janvier dernier.

Depuis le 8 Février dernier, une permanence destinée aux jeunes de 12 à 16 ans du quartier, s'y tient régulièrement.

Ce lieu est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de réflexion, de discussion individuelle ou en groupe sur les questions que les jeunes se posent en matière de formation, de travail, d'activités culturelles et sportives...

Une documentation complète leur permet de trouver, en présence d'un adulte, une information complète sur :

- les diverses activités culturelles et sportives existantes dans la ville
- les différents stages de préformation et de formations professionnelles à Strasbourg ; (A.F.P.A. ; C.I.F.A. ; C.I.P.R.O....)
- leurs droits en tant que jeunes et en tant qu'apprentis.

Cette permanence permettra de donner des conseils et d'orienter ces jeunes vers des centres spécialisés (A.N.P.E. ; Centre d'Information Jeunesse, Planning Familial...). Elle constituera un lieu où des personnes seront à l'écoute de leurs préoccupations.

KADER

Ces activités se préparent dans la mesure du possible avec le maximum de participation de la part des jeunes. Nous y attachons beaucoup d'importance, c'est la meilleure façon de leur faire prendre des initiatives et des responsabilités face aux problèmes de la vie de tous les jours. Cela peut aller du fait de faire les courses ensemble pour un week-end, ou de leur expliquer ce qu'est un billet de groupe pour prendre le train. Combien cela coûte t-il ? d'où vient l'argent ? etc.

Ainsi, ils organisent eux-mêmes un certain nombre d'activités (auxquelles nous sommes présents pour des formalités administratives et juridiques) comme les boums qui sont par exemple l'occasion de fêter l'anniversaire de l'un d'entre eux. Ces boums peuvent avoir maintenant lieu dans l'équipement de la rue des Balayeurs : c'est ce qu'ils ont fait le jour de carnaval en Février.

Si cette activité peut répondre à un certain nombre de besoins, elle pourrait, il est sûr, aller plus loin, avec un accueil permanent en semaine. Mais nous sommes une petite équipe d'animation composée jusqu'à présent de bénévoles, c'est à dire de gens qui travaillent en semaine et décident de passer leur après-midi de cette façon, cette équipe est également composée d'étudiants et de chômeurs. Depuis cette année, cette activité est financée par le Ministère du Temps Libre, ce qui nous a permis d'indemniser une personne qui coordonne l'activité, et de financer les sorties avec les jeunes.

Claire, Georges, J.Philippe

et Jacques

GRANDE PETE DES PAYS

GROUPES:

TUNISIEN

MAROCAIN

ALGERIEN

ALSACIEN

TURC...



ORGANISEE PAR LE CARDEK ET LE CLAPEST (Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion des Immigrés dans la Région Est)

GATEAUX - BOISSONS.

EXPOSITION PHOTOS.

Le Jeudi 21 Avril 1983
de 14h à 19h.

SALLE SAINTE MADELEINE.



PARTICIPATION AUX FRAIS: 5,-F

(entrée Place Sainte Madeleine) ENFANTS : GRATUIT.

L.ALI

PETITES ANNONCES

STOP AFFAIRES | vends cause double emploi un magnétophone à bande UHER 2 x 2 pistes, 3 vitesses de défilement (4,5; 9 et 18), 500 francs.

Avec en prime, une collection de bandes magnétiques, (certaines sont enregistrées, d'autres sont vierges) et deux baffles
Téléphoner au 37 01 35 ou 37 30 73

Au 13 rue du Général Zimmer (à côté de la place du Foin), le CARDEK dispose de 2 grandes salles et d'une petite. Si vous désirez les utiliser, contacter le CARDEK les matins entre 11h et midi, ou les jeudis entre 18 H et 20 H.

La participation aux frais se monte à 25 F par demi-journée ou par soirée.

Nous rappelons à nos fidèles lecteurs que notre rubrique "petites annonces" leur est ouverte gratuitement. Nous ne publions cependant pas de demande de logements, car, vu la situation du marché du logement à Strasbourg, nous n'avons jamais d'offre.

Nous vous rappelons que pour tout contact, vous pouvez joindre le CARDEK les matins entre 11 H et midi au 37 30 73, ou venir à notre permanence les jeudis de 18 H à 20 H au 16 rue de l'Abreuvoir.

Le CARDEK organise des séances d'entraide scolaire à l'École Élémentaire de l'Académie, le lun et le vendredi de 16 H 30 à 17 H 45.

Nous recherchons des bénévoles pour compléter l'équipe actuelle qui encadre cette activité. Pour tout contact, s'adresser au CARDEK.

L'entraide scolaire a pour but d'aider les enfants dans leur travail scolaire (aide aux leçons et aide aux devoirs) et de favoriser leur expression orale et écrite au moyen de livres et de jeux pédagogiques.

Pour la bibliothèque de l'entraide scolaire, nous récupérons des livres pour enfants. Si vos en avez, vous pouvez les apporter au 16 rue de l'Abreuvoir ou nous téléphoner au 37 30 73

Nous ramassons également toutes sortes de livres neufs ou usagés.

Une commission de travail sur le logement a été créée au CARDEK. Elle se réunit tous les mardis de 19 H à 19 H 30 au 16 rue de l'Abreuvoir.

Cette commission s'est définie comme tâche

- faire un relevé des immeubles à "problèmes"
- définir la position et la réaction du CARDEK dans les affaires immobilières
- mener une réflexion politique sur le logement au sein du CARDEK

Toutes les personnes intéressées sont invitées chaque mardi.

Le cardek organise des cours d'alphabétisation ouverts aux femmes immigrées du quartier.

Ces cours se déroulent tous les mardis et jeudis de 14 à 16 H au Cercle St Joseph, 8 impasse de l'Ancre, sauf pendant les vacances scolaires. Ils s'adressent aux femmes de tous niveaux (apprentissage de l'oral et de l'écrit) et sont gratuits.

Une garderie a lieu pendant les cours. Pour tout renseignement, contacter le CARDEK.

Un avocat est à votre disposition chaque jeudi de 19 H à 20 H au 16 rue de l'Abreuvoir pour vous aider à résoudre vos problèmes juridiques de tous ordres. N'hésitez pas à venir.

La prochaine vente de vêtements d'occasion aura lieu : le SAMEDI 7 MAI 1983 de 10 H à 16 H dans les locaux du CARDEK : 13, rue du Général Zimmer.

Cette vente a pour but :
- d'encourager la récupération des vêtements et de lutter contre un certain gaspillage,
- de permettre de s'habiller à bas prix,
- de dégager un moyen de financement pour les travaux d'entretien et de réparation de nos locaux, 13 rue du Général Zimmer.

Nous récupérons dès à présent des vêtements d'occasion en bon état. Vous pouvez nous les apporter au bureau :
16, rue de l'Abreuvoir

LES INCIDENCES DE LA LOI QUILLOT SUR les locaux d'habitation soumis à la LOI DE 1948

Votre logement est soumis à la loi du 1er septembre 1948 *(1); en juin 1982 est parue la loi QUILLOT, instaurant de nouveaux rapports entre propriétaires et locataires et venant règlementer le secteur libre.

Depuis sa parution, nous avons constaté (notamment lors nos permanences), une certaine confusion pour de nombreux locataires, en ce qui concerne le domaine d'application de cette nouvelle loi. C'est pourquoi nous vous proposons cet article.

Lisbeth, Josie, J. Pierre



Précisons tout d'abord que la NOUVELLE LOI N'ABROGE PAS LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE 1948.

Cependant, elle en PRECISE CERTAINS ASPECTS et apporte UN DROIT NOUVEAU.

En quoi la loi QUILLOT modifie-t-elle ou complète-t-elle la loi de 1948 ? Nous tenterons de répondre à ces questions, sans entrer dans des cas particuliers et en reprenant également les points essentiels de la loi de 1948, qui restent inchangés : doit au maintien dans les lieux, calcul des loyers...

LES POINTS INCHANGES DE LA LOI DE 1948 (2)

Le droit au maintien dans les lieux :

Le droit au maintien dans les lieux est toujours en vigueur pour les locaux d'habitation régis par le texte de loi de 1948. Nous rappelons que ce droit s'applique à l'expiration du bail écrit à tout locataire qui, ayant exécuté ses obligations durant le bail, est de bonne foi.

Si l'engagement entre propriétaire et locataire est conclu verbalement - on parle alors de "bail verbal" -, ce droit "prévoit les conditions dans lesquelles un locataire peut rester dans son logement dans l'éventualité quelconque où on lui demande d'évacuer les lieux".

Une autre condition pour prétendre à cette protection est d'occuper pendant au moins 8 mois dans l'année ce logement et ne pas avoir d'autre résidence. Les exceptions à ce droit sont principalement :

- le droit de reprise que peut exercer dans certains cas le propriétaire (voir ci-dessous)

- les gros travaux entrepris par le propriétaire selon l'article 12 de la loi de 1948. A ce sujet, celui-ci devra respecter certaines règles (délais...) et également donner à ses locataires droit de réintégration.

Le bail :

En ce qui concerne le bail, l'article 3 de la loi QUILLOT qui fait obligation d'un bail écrit ne s'applique pas aux locaux de la loi de 1948.

Qu'il y ait un bail écrit ou verbal, la loi de 1948 garantit à l'occupant du logement le droit au maintien dans les lieux. La loi QUILLOT n'apporte donc pas de changement dans ce domaine.

D'autre part, la possibilité de conclure des baux de six ans dans le cadre de la loi de 1948 ("selon les articles 3 bis, 3 ter ou 3 quinquies") est maintenue. IL NE FAUT PAS CONFONDRE CES BAUX DE SIX ANS, AVEC LES BAUX DE SIX ANS PROPOSES PAR LA LOI QUILLOT.

Ils peuvent être conclus dans des conditions particulières. Renseignez-vous au CARDEK ou auprès d'une association de défense des locataires (APF, CNL), si on vous propose un tel bail.

Le droit de reprise :

La loi QUILLOT n'est pas applicable aux locaux soumis à la loi de 1948, pour ce qui concerne la reprise d'un logement par son propriétaire ; qu'il s'agisse de reprise pour vendre ou pour y habiter.

Les droits de reprise sont, sous la loi de 1948, règlementés de façon plus stricte que les reprises de la loi nouvelle.

Pour un rappel : (loi de 1948)

Un propriétaire peut reprendre son appartement ou sa maison pour y habiter soit pour y loger son conjoint, ses ascendants, descendants et ceux de son conjoint. Ce droit de reprise s'exerce sous certaines conditions (ex. : qu'il n'y ait pas de local équivalent et moins occupé dans le même immeuble) et en respectant un délai de préavis.

Si les conditions sont réunies, le locataire perd son droit au maintien dans les lieux.

Le loyer :

Il n'y a pas de changement en ce qui concerne le mode de calcul des loyers dans les immeubles soumis à la loi de 1948.

Rappelons que ce calcul est basé sur les éléments suivants :

- établissement d'une surface corrigée
- détermination de la catégorie du logement

Les augmentations de loyers étant fixées au niveau national par un décret le 1er juillet de chaque année.

LES MODIFICATIONS AP-PORTES PAR LA LOI QUILLOT



Les points qui suivent n'apportent pas de transformations majeures aux dispositions de la loi de 1948. Il s'agit souvent de précisions apportées par la loi QUILLOT. Nous n'en ferons donc pas une liste exhaustive et ne citerons que quelques exemples.

Etat des lieux :

Conseillé dans la loi 1948, il devient obligatoire. Le locataire et le propriétaire l'établissent d'un commun accord, lors de la remise des clés et lors de leur restitution. Chaque partie devra le signer et en posséder un exemplaire.

Toutefois, s'il y a mésentente ou si l'une des deux parties refuse de l'établir, l'autre peut alors lui adresser une mise en demeure. Si elle reste sans effet après 8 jours, il peut alors être fait appel à un huissier de justice qui établira l'état des lieux. Les frais résultant de cette démarche seront partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

(2) Les principaux aspects de la loi de 1948 vous sont exposés dans les numéros 3, 4, 6, 9 et 16 des PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU.

(1) c'est-à-dire compris dans un immeuble construit avant cette date.



Comité: "organisations démocratiques" était l'appellation générique des organisations que le P.C. alors créait et dans lesquelles, outre les communistes, étaient admis les "démocrates sincères".

"Le soir de l'assemblée (3), raconte P. Breton, on s'attendait à une dizaine de personnes et la salle est bourrée; il y a 50 personnes; on est surpris. Il y a des gens qui ne sont ni des étudiants, ni les vieux; des gens de 40 ans parlent et ont déjà un peu fait un recensement des problèmes".

Une fois effectué ce tour d'horizon des questions qui se posent au quartier, le point fort de l'assemblée sera un débat sur les formes à donner au futur Comité. "Pendant l'assemblée, poursuit P. Breton, éclate un conflit avec Birghoffer: il voulait que ce soit un regroupement d'organisations telles la cellule, la Fédération des locataires, le P.S... Il disait que si c'était des individus qui adhéraient, ça allait être manipulé par les gauchistes. Peut-être ne nous faisait-il pas confiance; on était surtout des étudiants de 20 ans et à la Fédération des locataires il y avait tout un fond de vieux camarades staliniens. Les gens de la salle ne comprenaient pas les enjeux et Birghoffer a dû s'incliner; il n'avait pas les moyens d'imposer son point de vue".

Un départ difficile

Une association était en train de naître ce soir là. Mais était-elle viable? A-t-elle existé pour autant qu'elle fut créée? Les questions se posent d'emblée. La présence dans la salle d'habitants de la Krutenau qui jusqu'alors n'avaient pu être associés à une action collective dans le quartier montre alors qu'il existe un répondant, un intérêt quelque part qu'il s'agit de mobiliser, d'organiser. La présence d'enseignants de l'école d'architecture membres du PC, la présence d'étudiants de cette école donnent des bases techniques à cette association naissante. Pourtant, les réunions qui suivirent ne regroupèrent plus ces 50 personnes et la cellule allait connaître des difficultés. Cette cellule "Bourse-Krutenau" du PC est à ce moment bien particulière puisque animée essentiellement par des étudiants. Elle n'est pas selon P. Breton entièrement soutenue par le PC d'autant qu'elle se montre en tant soit peu provocatrice: elle se baptise "Cellule Allende"; Salvador Allende n'était pas au Parti Communiste Chilien et cela allait à l'encontre des usages du PCF de baptiser une cellule du nom d'une personnalité non communiste. Le Comité Fédéral demande alors à la cellule de changer de nom; par défi, la cellule propose de s'appeler "Pablo Neruda".

Il semble que des conflits internes en rapport avec la création du comité et son autonomie vis-à-vis du PCF aient alors compromis l'existence de ce comité et que la cellule hésitante ou divisée n'a pas pris les moyens nécessaires pour le faire connaître. Seul l'article paru le 12 janvier 1973 dans l'HUMA 7 reprochant au Maire P. PFLIMLIN de n'avoir pas organisé les réunions de quartier qu'il avait promis lors des élections municipales de 1971 y fait allusion en ces termes:

"Les habitants de la Krutenau attendraient toujours, s'ils n'avaient décidé eux-mêmes de se réunir pour voir "les problèmes qui se posent" (4). A l'appel de la cellule locale du Parti Communiste, ils ont tenu une assemblée où plus de cinquante personnes ont discuté de leurs conditions de logement et ont décidé d'agir. Un comité de locataires va bientôt voir le jour et donnera ainsi à tous les mal-logés, qui sont le plus grand nombre ici, un outil pour se défendre".

Cet article atteste donc bien de l'assemblée qui a eu lieu au "restaurant du Bas-Rhin". Cette réunion est qualifiée d' "Assemblée" terme statutaire utilisé par les associations. Mais il annonce également la naissance prochaine d'un comité ce qui laisse à penser que la cellule rencontre des obstacles pour concrétiser ses projets. On remarquera que l'assemblée en question et la perspective de créer un comité de locataires n'occupent que quelques lignes (13) dans cet article qui en compte 136.

Ces quelques lignes sont d'ailleurs immédiatement suivies d'une sorte de recentrage bien compréhensible de la part d'une cellule qui, si elle appelle à la lutte, sait aussi qu'elle est une organisation d'un parti qui a vocation à gouverner et légiférer: "Mais cela ne saurait suffire. (...). On comprend mieux alors combien sont à l'ordre du jour les propositions du Programme Commun de la gauche concernant le logement (...). On peut juger de l'actualité de ces propositions pour la Krutenau et de l'intérêt pour tous de les soutenir activement".

Plus qu'à l'organisation du comité, c'est effectivement à la préparation des élections législatives et à la vente du Programme Commun que les militants de la cellule consacreront leurs efforts dans les premiers mois de 1973. "Le CARDEK était devenu rapidement un boulet pour nous, commente P. Breton: on ne savait pas comment embrayer une action de masse".

Quand au mois de mai de la même année la "section centre" du PC fera paraître le premier numéro de son journal "De Muenschterzipfel" (5) à propos de la création par la ville du "Secteur Sauvegarde" qui comprend une partie de la Krutenau (le quai des Bâteliers et le début du quai des Pêcheurs) il ne sera pas question d'un quelconque comité de locataires bien que les problèmes de la Krutenau soient abordés.

Il faut dire que le CARDEK était devenu une sérieuse pomme de discorde au sein du parti et que le sentiment existait que le CARDEK avait été créé contre le parti; c'est du moins l'analyse qu'en fait aujourd'hui P. Breton qui considère que le CARDEK de cette époque était attaché à son action personnelle et à son nom. Il fut alors question dans la cellule de savoir s'il fallait ou non "oublier le CARDEK": un sentiment de culpabilité se développait par rapport à une action qui après avoir été amorcée avec un certain succès n'avait pas réellement été reconnue par la fédération et qu'à présent P. Breton délaissait pour donner la priorité à un travail politique dans la cellule et au militantisme universitaire.

"Finalement, si les origines communistes du CARDEK sont aujourd'hui méconnues, conclut P. Breton, c'est que tout le monde avait intérêt à oublier cette période, moi-même qui n'avait pas poursuivi le travail commencé et la fédération que ne l'avait pas soutenu".



- (1) : Frédéric Gaussen, "il était une fois ma vie..."
Le Monde Dimanche, 14 février 1982.
- (2) : CNL : Confédération Nationale du Logement
10, place Gutenberg à Strasbourg
- (3) : probablement un soir d'octobre 1972. Au début de 1973 selon P. Breton ce qui tendrait à contredire un article de l'HUMA 7 publié le 12/1/73
- (4) : L'HUMA 7 reprend les termes que P. Pflimlin utilisait dans son journal pré-électoral.
- (5) : "De Muenschterzipfel" "La flèche de Cahtédrale" Journal de la section du Parti Communiste Français, Numéro 1 mai 1973.



Le dépôt de garantie ou caution :

Certaines dispositions de la loi QUILLOT vont réglementer la restitution des sommes dues en instituant un délai de 2 mois à compter de la date de départ du locataire. Si ce délai n'était pas respecté, la somme restant due au locataire produira des intérêts au taux légal au profit du locataire.

Les clauses qualifiées illicites

La loi Quillot (article 27) énonce certaines clauses illégales; cet article s'applique également aux locaux de la loi 1948. Ces clauses ne doivent pas être mentionnées dans le bail. Si elles sont inscrites, il n'en sera pas tenu compte; elles sont nulles.

Pour exemple :

- clause obligeant un locataire à faire visiter son logement en vue de la vente ou d'une location les jours fériés ou plus de 2 heures les jours ouvrables.
- clause donnant obligation de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le propriétaire,
- clause prévoyant le prélèvement automatique comme seul mode de paiement du loyer...

Transmission du droit au maintien dans les lieux :

Il s'agit de la transmission du droit au maintien dans les lieux, en cas de décès du locataire ou d'abandon de domicile par celui-ci. Dans la loi de 1948, la transmission du droit au maintien dans les lieux est acquise : au conjoint, aux ascendants, descendants ou personnes à charges, si ceux-ci ont vécu depuis un an au moins avec le locataire en titre. A présent, la loi QUILLOT ajoute au nombre des bénéficiaires de la transmission du droit au maintien dans les lieux le "concubin notoire".

D'autres articles de la loi QUILLOT s'appliquent, nous ne les développerons pas ici. Ils traitent des obligations du locataire et du propriétaire, du locataire privé de ressources..., de sanctions pour entrave à associations, de sanctions pour prix illicites. Notons toutefois pour ce dernier point, que la loi QUILLOT introduit des sanctions pénales, ce qui n'était pas le cas auparavant (sanctions civiles).

UN DROIT NOUVEAU : L'organisation des rapports collectifs

L'organisation des rapports collectifs prévue par la loi QUILLOT est également applicable aux immeubles soumis à la loi de 1948.

Ce droit nouveau, qui est un des points essentiels de la loi QUILLOT prévoit pour des locataires la possibilité de s'organiser (association, regroupements par immeuble, représentation départementale, nationale...) en vue de la négociation d'accords collectifs de location (ces accords peuvent porter par exemple sur l'amélioration et l'entretien des parties communes, la maîtrise des charges récupérables)

Vu la nouveauté, mais également la complexité de ce chapitre de la loi, nous proposons de le développer dans un futur numéro des PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU.

Nous souhaitons avoir éclairci à travers ces aspects techniques, les rapports entre la nouvelle loi et la loi de 1948.

Si vous avez des questions et pour la résolution de cas particuliers, nous vous conseillons de consulter une association de défense de locataires et vous rappelons la permanence du CARDEK, pour toute question de logement - tous les jeudis soirs entre 18 h et 20 h, 16-rue de l'Abreuvoir - N'hésitez pas à vous déplacer !



Les frais d'agence ou frais de commission :

Si vous trouvez un logement par l'intermédiaire d'une agence, les frais d'agence sont dorénavant partagés par moitié entre le propriétaire et vous. Ces frais étaient auparavant supportés en entier par le locataire. Ils ne sont dus que lorsque l'agence a accompli intégralement sa mission (méfiez-vous des marchands de listes).

UN CAVEAU POUR LES JEUNES

Depuis 1979, le CARDEK loue des locaux au 13, rue du Général Zimmer pour disposer d'un lieu permettant de mener des activités avec les enfants du quartier. Ce lieu donna également aux jeunes la possibilité de s'y réunir.

Jusqu'à l'année dernière, ces locaux furent utilisés pour :

- des bouds mensuelles organisées par les jeunes et encadrées par des membres de l'association. Elles regroupaient régulièrement une trentaine de personnes,
- des répétitions de groupes de rock : "Café d'Angleterre", vous connaissez peut-être, ils ont fait un concert à Neudorf l'année dernière, et ils ont même failli jouer à la Fête de la Krutenau en Juin 1982 !

Cependant ces activités bruyantes devinrent difficilement conciliables avec l'existence d'appartements dans la maison : la musique était toujours trop forte, les allées et venues des jeunes trop nombreuses. Pour pallier ces inconvénients, le CARDEK insista pour que les demandes des jeunes du quartier pour faire des bouds et des répétitions de musique soient prises en compte dans l'équipement que la Ville de Strasbourg a mis en place dans l'ancien cinéma PODIUM. Nous rappelons ici que cet équipement n'a rien à voir avec la maison de quartier que nous demandons depuis 1975. Après de nombreuses démarches, nous avons obtenu que soient aménagées une salle de répétition de musique au sous-sol de l'équipement (cette salle n'est cependant pas isolée phonique-

ment, et elle ne permet pas de satisfaire à elle seule les demandes des groupes de musique de la Ville) et une salle polyvalente qui peut être utilisée pour des bouds.

Dès lors, notre association n'organise plus de bouds ni de répétitions de musique avec les jeunes dans ses locaux, cependant, nous continuons à avoir des contacts réguliers avec eux et avons mis en place une nouvelle utilisation de notre caveau que nous venons d'aménager en lieu d'accueil.

T.S.V.P.